



DEMANDE D'AUTORISATION POUR MANIFESTATION « PORTE OUVERTE AERODELISME »

Direction de l'Aviation Civile
Grand-Duché de Luxembourg

A. Informations générales

Nom de l'association organisatrice :		Adresse:
Date de la manifestation :	Agrément N° :	Lieu de la manifestation:
Activités : <input type="checkbox"/> Survol aviation générale <input type="checkbox"/> Autres.....		Coordonnées :
<input type="checkbox"/> Parachutage		

B. Organisation

Responsable de l'organisation	Nom :	Prénom :
	Téléphone joignable lors de la manifestation :	Email :

L'organisateur **déclare avec sa signature** la prise en charge toute responsabilité pouvant découler des opérations visées par la présente manifestation et confirme se soumettre, à n'importe quel moment de la durée de la manifestation, à des inspections éventuelles par les inspecteurs de la Direction de l'Aviation Civile. Il incombe à l'organisateur de notifier les conditions de cette autorisation à toute personne concernée.

Signature :

Directeur des vols	Nom :	Prénom :
	Téléphone joignable lors de la manifestation :	Email :

Le directeur des vols **certifie avec sa signature** :

- que la disposition du site correspond aux exigences prescrites permettant le déroulement sûr et approprié des activités aériennes visées par le programme définitif de la manifestation
- que l'analyse des risques a été conduite de façon exhaustive et que le niveau d'exposition, après mitigation des risques identifiés, est acceptable.

Signature :

E. Généralités

Dans le cas d'un parachutage, une demande conforme au règlement ministériel du 16 juillet 1990 doit être introduite au préalable à la Direction de l'Aviation Civile (DAC) au moins 3 jours ouvrables avant la date escomptée de la manifestation.

L'organisateur doit s'assurer qu'une assurance couvrant chaque aéromodèle prenant part à une manifestation existe et que le montants assurés sont de minimum 2.500.000 € pour les dégâts corporels et 500.000€ pour les dégâts matériels

La présente demande d'autorisation, accompagnée des documents repris sous le point F, est à introduire au plus tard **2 semaines** au préalable à la date de la manifestation escomptée.

F. Documents d'accompagnement

- Agrément de l'aérodrome accueillant la manifestation
- Autorisation de manifestation émise par l'administration communale.
- Programme (horaire) définitif de la manifestation.
- Police d'assurance en cours de validité couvrant la responsabilité de l'organisateur et de toutes personnes qui concourent à l'organisation, à l'égard des participants, des spectateurs et des tiers.

G. Le(s) soussigné(s) certifie(nt) (que)

- Tous les renseignements fournis dans la présente formule sont vrais, exacts et complets au meilleur de la connaissance du/des soussigné(s).
- Etre conscient(s) de la réglementation afférente actuellement en vigueur au Grand-Duché de Luxembourg et de se tenir informé(s), des changements futurs de la législation aéronautique luxembourgeoise et européenne applicable.

Fait à _____, le _____

Nom et fonction du signataire :

Signature de la personne autorisée à signer pour le compte l'association organisatrice